



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

ARRETÉ N°46/2025

**Portant réglementation de la circulation
Rue de l'Industrie en agglomération**

Le Maire de la Commune de Kilstett

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;
- VU** le Code de la Route et notamment l'article R.411-8 ;
- VU** l'Instruction Interministérielle de la signalisation routière quatrième partie ;

Considérant les travaux de raccordement d'une borne IRVE par l'entreprise SOGECA de Herrlisheim pour le compte de SER dans la rue de l'Industrie n°1.

ARRETE

Article 1 : du 18 novembre 2025 au 5 décembre 2025, l'entreprise SOGECA est autorisée à réaliser les travaux de raccordement d'une borne IRVE pour le compte de SER dans la rue de l'Industrie n°1.

Article 2 : du 18 novembre 2025 au 5 décembre 2025, la circulation et le stationnement des véhicules rue de l'Industrie sont soumis aux prescriptions définies ci-dessous :

- Les piétons doivent prendre le trottoir d'en face
- La chaussée est rétrécie ponctuellement avec maintien de la circulation
- Le stationnement est interdit dans la zone des travaux

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par l'entreprise SOGECA.

Article 4 : les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation prévue à l'article 4 ci-dessus.

Article 5 : les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur de la l'entreprise SOGECA
est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

MM.

- Le Maire de la commune de Kilstett
- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau

Kilstett, le 13 novembre 2025

Le Maire

Francis LAAS

